

Votre loyer est peut-être trop cher ?

Depuis septembre 2025, le taux hypothécaire de référence est de **1,25 %**.

👉 Si votre loyer est basé sur un taux **plus haut** (par ex. 1,50 % ou 1,75 %), vous pouvez demander une **baisse de loyer**.

👉 Plus votre bail repose sur un taux **ancien et élevé**, plus la baisse peut être importante.

Étape 1 : Vérifier si votre loyer dépend d'un taux hypothécaire

- Regardez dans votre bail, sous le montant du loyer.
- Cherchez une phrase comme :
« Loyer fixé sur la base d'un taux hypothécaire de référence de X % ».

Étape 2 : Vérifier la date de votre bail

- Prenez la **date de signature** du bail.
- ⚠️ Si votre loyer a changé depuis (hausse ou baisse), prenez la date de la dernière notification reçue.

Étape 3 : Savoir quand la baisse peut commencer

1. Cherchez la date de résiliation
2. Cherchez le délai de préavis

Exemple :

<u>Durée, renouvellement et résiliation</u>			
Début	1 ^{er} janvier 2018 à midi	Fin	31 janvier 2019 à midi
Préavis de résiliation	4 mois	Renouvellement	12 mois, tacitement

✦ Bail renouvelé chaque 31 janvier

✦ Préavis avant chaque 30 septembre

👉 Baisse appliquée dès le **1^{er} février 2026** si demande envoyée avant le **30.09.2026**

Étape 4 : Calculer la baisse possible

- Rendez-vous sur [ASLOCA – Calculateur de loyer](#).
- Indiquez les informations :

The screenshot shows a web form for calculating a possible rent reduction. It has a dark blue background with white text and input fields. The form is divided into four sections: 'Montant du loyer sans les charges' with a value of 1000, 'Code postal' with a value of 1400, 'Date à laquelle votre loyer a été fixé' with a value of 01.01.2018, and 'Prochaine échéance contractuelle' with a value of 01.02.2026. Each input field has a small calendar icon to its right. At the bottom center is a green button labeled 'Calculer'.

Étape 5 : Réfléchir avant d'envoyer

- C'est normal d'avoir peur de contester.
- Vous avez des droits !
- Réfléchissez à vos relations avec le bailleur pour choisir la meilleure approche.

Étape 6 : Faire la demande

- **Seul·e :**
 1. Remplissez le formulaire à disposition.
 2. Envoyez-le en recommandé au bailleur ou à la gérance.
 3. Gardez une copie.
- **Avec aide :**
 - Demandez à votre assistante sociale (CSR, Caritas, Pro Infirmis, etc.).
 - Contactez la Cellule logement Junova (logement.junova@aras.vd.ch).

Étape 7 : Après la réponse

- **Si acceptée :**

Transmettez une copie aux services qui vous soutiennent financièrement :

 - AAS (PC AVS/AI, PC Famille)
 - CSR (Revenu d'insertion)
 - Direction du logement de Yverdon-les-Bains (AIL)
- **Si refusée ou pas de réponse dans 30 jours :**
 - Contactez l'ASLOCA (si membre).
 - Contactez votre assurance juridique (si vous en avez une).
 - Contactez la Cellule logement Junova (logement.junova@aras.vd.ch).